



Présents :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérante), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean-Baptiste CHAPUIS, Jean BAUDOT, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE.

Absents excusés :

Thierry ESCODA, Valentin MATARESE, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de séance : Michèle BOUCARD.

Attribution Marché de Maitrise d'Ouvre Maison de Santé :

Nous avons reçu 13 offres pour l'appel d'offres pour le marché de Maitrise d'œuvre. L'analyse des offres est en cours. Ce point devra être remis à l'ordre du jour d'une prochaine CM.

CCJN : nouvelle compétence mobilité :

La CCJN a choisi de reprendre la compétence de mobilité sur son territoire. Cela permet de pouvoir continuer le service de transport du midi pour les groupes scolaires et éventuellement de garder la main sur cette compétence. Sinon, le maintien de ces transports aurait été à la charge des communes. Il est proposé au Conseil municipal de suivre la proposition de la CCJN de prendre cette compétence.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis de révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres voies ferrées :

La préfecture nous informe que le classement d'Orchamps vis-à-vis de la voie ferrée va être modifié pour passer de la catégorie 1 (zone d'impact à 300m) à la catégorie 4 (zone d'impact à 30m).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette modification de classement.

Le conseil municipal s'oppose à la modification de classement car on souhaite que les riverains soient alertés sur les nuisances liées au train dans une bande de 100m.

Adhésion e-lum :

A ce jour, la maintenance curative de l'éclairage public est gérée par un prestataire privé. Le SIDEC a réalisé un diagnostic de l'éclairage public de la commune. Le SIDEC propose d'adhérer au service e-lum ce qui permettrait d'avoir un contrat de maintenance préventif de notre système d'éclairage public. Cette adhésion permettrait d'obtenir un



subventionnement plus important jusqu'à 30 000€/an lors des travaux de rénovation ou de remplacement.

Cet engagement est de 6 ans.

Les Certificats d'Economie d'Energie (C2E) éventuels reviendraient au SIDEC.

Il est demandé au Conseil municipal d'adhérer ou pas à ce service.

Après délibération l'adhésion au service e-lum est adoptée à l'unanimité.

Convention Jurascic :

Cette convention permet de mettre en avant la promotion des actions sur le développement durable au niveau de notre territoire.

La convention doit être établie et fera l'objet d'une décision lors du prochain Conseil Municipal.

Répartition financement La Barre : Orchamps convention Jurascic :

La répartition de financement pour la convention avec Jurascic serait supportée à 50% par la commune d'Orchamps et 50% par la commune de La Barre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Admission en non-valeur :

Il est proposé au conseil municipal de supprimer des créances pour la période de 2000 à 2010 pour un montant total de 995,93€.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'abandon de créances pour la période 2000 à 2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) :
Nous avons 2 demandes de T.I.G. pour la commune, une de 60 heures, une de 70 heures.
Il serait utile de prendre la personne qui doit faire 60h pour l'entretien du cimetière durant la 2ème quinzaine de juin.
Cette personne travaillera sous la responsabilité d'un des agents.
- Aménagements futurs RD673 coté Dole :
Les enrobés de la partie restante de la RD673 doivent être réalisés par le département en 2023 (suite aux importants travaux d'assainissement).
Il est donc important de mener des réflexions dès maintenant sur les aménagements à mettre en place pour assurer le stationnement, la mise en sécurité (plateaux, radars pédagogiques...), rénovation éventuelle du lavoir, ...



MAIRIE D'ORCHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL – 19-05-2021

- Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin. :
Nous allons recevoir les directives pour assurer les permanences des bureaux de votes.
La préfecture va nous fournir des kits sanitaires.

- Dates prochains conseils municipaux :
 - Mardi 1 juin à 18h30,
 - Samedi 3 juillet à 10h00,